

**SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019**

---

**DÉCISION N° 2019 / 146 / ADP TERMINAL 4 PARIS CDG/ 5**

---

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TERMINAL PASSAGERS (TERMINAL 4) AU SEIN  
DE L'AÉROPORT PARIS-CHARLES-DE-GAULLE (GROUPE ADP)**

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-15-1 et suivants,
- vu sa décision n°2018/55/ADP T4 PARIS CDG/1 en date du 6 juin 2018, désignant Monsieur Jean-Pierre BOMPARD, Monsieur Laurent DEMOLINS, Monsieur Gérard FELDZER, Madame Aline GUERIN comme garants de la concertation préalable du projet visé,
- vu sa décision n°2018/98/ ADP T4 PARIS CDG /2, prenant acte de la démission d'une garante, Madame Aline GUERIN,
- vu sa décision n°2018/99/ADP T4 PARIS CDG /3, désignant Monsieur Floran AUGAGNEUR comme garant de la concertation du projet visé,
- vu le dossier de concertation présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et la démarche de concertation proposée, transmis le 18 janvier 2019,
- vu sa décision n°2019/14/ADP T4 PARIS CDG /4, considérant que le dossier fourni par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour engager la concertation,
- vu l'avis délibéré n°2018-112, de l'Autorité environnementale sur la demande de cadrage préalable relative au terminal T4 de l'aéroport de Roissy (77-95), adopté lors de la séance du 16 janvier 2019,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Prend acte de la décision du maître d'ouvrage de poursuivre le projet de construction d'un nouveau terminal passagers (Terminal 4) au sein de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

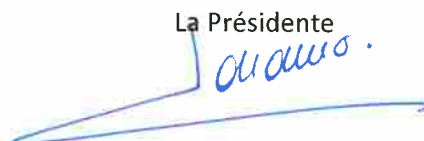
**Article 2 :**

Prend acte des précisions apportées par l'Etat aux questions soulevées par les garants, suite à la publication du bilan de la concertation du projet de construction d'un nouveau terminal passagers (Terminal 4) au sein de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au journal officiel de la République.

La Présidente



Chantal JOUANNO